

**Centre Communal d'Action
Sociale de SAINT-CHEF**

Séance du
Mercredi 06 novembre 2024

PROCÈS VERBAL DE LA SEANCE

**L'an deux mil vingt quatre
Le six novembre**

**Le Centre Communal d'Action Sociale de la Commune de SAINT-CHEF dûment convoqué,
s'est réuni en session ordinaire, sous la Présidence de Nicole BAILLAUD, Vice-présidente.**

Date de convocation : le 29 octobre 2024

Présents : Nicole BAILLAUD, Arlette GADOUD, Joëlle GROS, Solange PETIT, Thomas MOULENES, Gilles FIORINI, Hélène NEYRON, Evelyne TRIPIER-MONDANCIN, Pascale PESENTI, Marie-Thérèse REGARD, Martine REMY

Absent : Alexandre DROGOZ, Corinne RE

Quorum atteint :11/13

Secrétaire de séance : Martine REMY

ORDRE DU JOUR :

1) APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 28 AOÛT 2024

Organisation et informations

- 2) ORGANISATION DE LA VISITE DE CONVIVIALITÉ**
- 3) BILAN DES ATELIERS ET PRÉSENTATIONS DES ATELIERS À VENIR**
- 4) ARTICLE POUR LE BILLETIN MUNICIPAL**
- 5) INFORMATIONS DIVERSES & QUESTIONS**

1) Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil d'Administration du 28 août 2024

Le Conseil d'Administration à l'unanimité approuve le procès-verbal de la séance du 28 août 2024.

2) Organisation de la visite de convivialité

Rapporteur Nicole BAILLAUD

Les colis, Richard ARMANET propose un sac en papier kraft avec le logo du hameau des producteurs pour 2.50 €. Le devis pour ces colis est de l'ordre de 5 500.00 €. Il y a une centaine de colis pour personne seule et 45 pour des couples.

Le cadeau sera un calendrier avec des photos du CCAS et des photos de Saint-Chef, il a été réalisé par Marie-Noëlle PICOT et Carole DOS SANTOS et imprimé par un professionnel. Le coût est de 500.00 €. Il y en aura un dans chaque colis.

Pour l'EHPAD, il reste 75 coussins « cœur » de la ligue contre le cancer, c'est une bonne idée mais il manque environ 40. Des membres du CCAS décident de confectionner des petits sacs en tissus pour compléter et pour mettre des chocolats.

Le sujet repas ET colis est de nouveau abordé, il est convenu que la modification n'interviendra pas en 2025.

3) Bilan des ateliers et présentations des ateliers à venir

Rapporteur Nicole BAILLAUD

Atelier numérique avec Orange : un succès, il est judicieux de le reprogrammer en 2025.

Atelier bien-être : un succès, il est judicieux de le reprogrammer en 2025.

Atelier de conduite prévu en mars 2025 : une première ½ journée et ensuite un jour complet avec un repas pris ensemble. Les flyers seront mis avec le bulletin municipal.

NB : les ateliers financés par la CARSAT ne sont pas toujours simples concernant l'organisation, la CARSAT soustraite à des organismes et c'est parfois compliqué. Mais les gens participent à ces ateliers.

Vélo électrique : sur 2 jours, le projet est en attente de la conférence des financeurs.

Atelier mémoire : à refaire en 2025, c'est la demande des participants, celui de demain (12 personnes) est organisé par la CARSAT, il faut voir avec la MSA s'il y a des possibilités.

4) Article pour le bulletin municipal

Madame la Vice-présidente rappelle que l'article doit comporter des photos et le texte doit être limité, il est à envoyer à Nicole BAILLAUD qui le fera suivre à Émeline FOURNIER pour correction et mise en page.

5) Information et questions diverses

- Repas : il faudrait arriver à gérer, pour certains, la consommation d'alcool lors du repas en sensibilisant les bénévoles.
- Le service civique est annulé, impossible d'avoir deux candidatures simultanées.
- Réunion organisée par les Balcons du Dauphiné sur le thème de la mobilité il serait nécessaire de diffuser l'information concernant la mise à disposition de vélo. Le document est en PJ du PV. Le lien internet : <https://www.balconsdudauphine.fr/vivre-aux-balcons/se-deplacer/location-de-velos-a-assistance-electrique/>
- Quand un dossier APA est refusé car la perte d'autonomie n'est pas « assez importante », c'est à dire la perte d'autonomie de la personne est évaluée en GIR5 ou en GIR 6, la demande de prise en charge peut être envoyé à la CARSAT (caisse de retraite).
- ADF 38, demande un lieu pour faire des permanences, cette association, via les auxiliaires de vie sociale, peut apporter une aide dans les familles. Voir à la maison pour tous.

Fin de séance à 20 h 20

La secrétaire

La Vice- Présidente

Martine REMY

Nicole BAILLAUD

Indicateurs donnés par la Mission Locale Nord Isère concernant la commune de Saint-Chef

Jeunes de Saint-Chef

Période du 01/01/2023 au 21/13/2023							
Premier accueil	accompagné	Nombre d'entretiens	PACEA	Orientations	Formation	Alternance	Emploi
19	30	117	3	6	4	0	3

Période du 01/01/2024 au 30/06/2024							
Premier accueil	accompagné	Nombre d'entretiens	PACEA	Orientations	Formation	Alternance	Emploi
7	22	120	5	5	0	0	3

Période du 01/01/2023 au 31/06/2023							
Premier accueil	accompagné	Nombre d'entretiens	PACEA	Orientations	Formation	Alternance	Emploi
10	20	59	1	3	1	0	1

Permanence de Saint-Chef

Nombre de jeunes accompagnés	Commune du jeune	Lieu d'accueil
1	Châteauvillain	Permanence St Chef
1	Frontonas	Permanence St Chef
0	Montcarra	Permanence St Chef
15	Saint-chef	Permanence St Chef
2	Saint-Marcel-Bel-Accueil	Permanence St Chef
1	Saint-Quentin-Fallavier	Permanence St Chef
4	Salagnon	Permanence St Chef
4	Trept	Permanence St Chef
2	Vénérieu	Permanence St Chef

SE DÉPLACER : Location de vélos à assistance électrique

Se déplacer facilement est un élément indispensable à la qualité de vie quotidienne des habitants qu'il s'agisse d'accès à l'emploi, aux études, aux activités sportives, culturelles et de loisirs, aux démarches administratives, aux rendez-vous médicaux ou encore aux courses alimentaires. Dans le cadre de sa politique mobilité et de l'enjeu de faciliter l'accès aux services, la communauté de communes lance à partir de janvier 2023 un service de location longue durée de vélos à assistance électrique à destination des habitants du territoire pour une durée de 1, 3 ou 12 mois renouvelables sous conditions.

Publié le 05/07/2024 – Mis à jour le 26/09/2024

À ce jour, la moitié des déplacements des habitants des Balcons s'effectuent sur une distance inférieure à 3 km et 2/3 d'entre eux se font en voiture. Il s'agit de déplacements pour accéder aux services (éducation, commerce...) et à l'emploi de proximité. Ces déplacements en voiture, qui représentent un coût en carburant en augmentation importante pour la population, sont aussi une source d'émission de Gaz à Effet de Serre (GES) et de pollution atmosphérique dans un contexte de réchauffement climatique. Une partie de ces déplacements pourraient être réalisés à vélo si les conditions étaient remplies, ce qui serait cohérent avec le projet de territoire et avec les objectifs de la politique publique mobilité et du PCAET et favorable à la santé des habitants.

Le service de location de vélos à assistance électrique



La location d'un Vélo à Assistance Électrique (VAE) est réservée aux personnes majeures, habitants l'une des communes de la communauté de communes des Balcons du Dauphiné. Le nombre de vélos loués ne peut dépasser le nombre de deux par foyer. Un parent peut louer, sous sa responsabilité, un VAE pour son enfant mineur. Le coût de la location d'un vélo est de 30 € par mois sans conditions de ressources. Pour les personnes justifiant d'un revenu fiscal de référence par part inférieur à 15 400 € par an, la location d'un vélo est de **20 € TTC** par mois. Pour les personnes ayant entre 18 et 26 ans, la location d'un vélo est également de 20 € par mois. Les contrats de 3 mois et de 12 mois sont résiliables à l'issue du premier mois qui constitue une période d'essai en prenant contact par mail avec Ecomouv.

Afin de louer un vélo, plusieurs pièces justificatives seront demandées :

Une pièce d'identité

Un justificatif de domicile

L'avis d'imposition de l'année précédente

La responsabilité civile familiale

Pour les locations de 3 et 12 mois : un RIB et une autorisation de prélèvement SEPA

Une caution de 800 euros non encaissée par l'exploitant hormis en cas d'usure anormale du vélo ou de casse.

Service dans la limite du stock de vélos disponibles.

La location d'un Vélo à Assistance Electrique est réservée aux personnes majeures, habitants l'une des communes de la communauté de communes



Les Balcons du Dauphiné

Horaires : du lundi au vendredi

de 9h à 12h

et de 13h30 à 17h

Adresse : 100, allée des Charmilles 38 510 Arandon-Passins

Tél. : 04 74 80 23 30